

## 1. Données Générales

1a. Donnez le nom du fonds et du gestionnaire de fonds auxquels s'applique ce Code.	Ces réponses s'appliquent au fonds « <b>BNP Paribas Obli Etheis</b> » géré par BNP Paribas Asset Management (BNPP AM).
1b. Détaillez les moyens permettant d'obtenir plus d'information concernant le fonds.	Les informations relatives au fonds sont disponibles sur la page d'accueil du fonds <b>BNP Paribas Obli Etheis</b> , accessible sur <a href="http://www.am.bnpparibas.com">www.am.bnpparibas.com</a> . De plus, vos Responsables Clientèles se tiennent également à votre disposition pour toute information complémentaire.
1c. Quelle est la taille du fonds, en devise et à une date donnée ?	La dernière taille du fonds (actif net) est disponible sur la page d'accueil du fonds <b>BNP Paribas Obli Etheis</b> accessible sur <a href="http://www.am.bnpparibas.com">www.am.bnpparibas.com</a>
1d. Indiquez comment se procurer un historique des données relatives à la performance financière de ce fonds.	Les performances cumulées à 1 mois, 3 mois, depuis le début de l'année, 1 an, 3 ans, 5 ans et depuis la création du fonds ainsi que les performances annualisées à 3 ans, 5 ans, et depuis la création du fonds sont disponibles sur la page d'accueil du fonds <b>BNP Paribas Obli Etheis</b> accessible sur <a href="http://www.am.bnpparibas.com">www.am.bnpparibas.com</a>
1e. Spécifiez le contenu des informations fournies aux investisseurs ainsi que leur fréquence et les moyens de communication utilisées.	<p>Nous mettons à disposition des investisseurs plusieurs documents d'information accessibles à partir de la page d'accueil du fonds <b>BNP Paribas Obli Etheis</b> accessible sur <a href="http://www.am.bnpparibas.com">www.am.bnpparibas.com</a>:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o <i>Notice</i> : Caractéristiques Générales, Modalités de fonctionnement, Informations d'ordre commercial, Règles d'investissement, Règles d'évaluation et méthode de comptabilisation des actifs</li> <li>o <i>Prospectus</i> : Présentation succincte ; Informations concernant les placements et la gestion ; Informations sur les commissions, les frais et la fiscalité ; Informations d'ordre commercial ; Informations supplémentaires</li> <li>o <i>Règlement</i> : Actifs et Parts ; Fonctionnement du Fonds ; Modalités d'affectation des résultats ; Fusion, Scission, Dissolution, Liquidation ; Contestation</li> <li>o <i>Rapport mensuel</i> : Objectif d'investissement ; Commentaire de gestion ; Performances ; Informations Générales ; Principales positions ; Répartition Géographique ; Répartition Sectorielle ; Exposition Sectorielle ; Modalités de fonctionnement ; Analyse du risque.</li> </ul>
Complémentaire : Décrivez brièvement les politiques de responsabilité sociale de l'organisation qui gère ou promeut le fonds, ou indiquez où cette information peut être trouvée.	Ces informations sont disponibles dans le rapport Développement Durable du Groupe BNP Paribas accessible sur <a href="http://www.bnpparibas.com">www.bnpparibas.com</a>

## 2. Objectifs et critères d'investissement

2a. Comment le fonds définit-il l'ISR ?	L'objectif est de valoriser les actifs à long terme en anticipant les évolutions de taux et du risque crédit de titres de sociétés, organismes supranationaux et emprunts d'états qui intègrent dans leur fonctionnement des critères extra-financiers de gouvernance et de développement durable.
2b. Quels sont les critères d'investissement SR du fonds ?	L'approche retenue est essentiellement de type « respect des normes et conventions internationales ». En outre, le fonds privilégie à hauteur de 20-30% les agences de développement et organismes supranationaux qui contribuent au développement économique et social ainsi qu'à la protection de l'environnement.  Le fonds ne pratique pas d'exclusion <i>a priori</i> de certains secteurs d'activité.
2c. Comment les critères d'investissement SR sont-ils déterminés ? A quelle fréquence et par qui sont-ils révisés ?	Les critères d'investissement sont déterminés et révisés selon les besoins par l'équipe de gestion du fonds en collaboration avec nos analystes extra-financiers.
2d. Comment les changements de critères sont-ils communiqués aux investisseurs ?	Les changements relatifs à l'orientation de gestion du fonds sont communiqués par écrit aux porteurs de parts et sont également disponibles sur la page d'accueil du fonds <b>BNP Paribas Obli Etheis</b> , accessible sur <a href="http://www.am.bnpparibas.com">www.am.bnpparibas.com</a> .

### 3. Processus d'analyse

3a. Décrivez votre méthodologie et votre processus d'analyse SR.

L'analyse extra-financière des sociétés couvre trois thèmes :

- le gouvernement d'entreprise (p ex composition et fonctionnement du conseil d'administration, gestion des risques, respect du droit des actionnaires minoritaires)
- la responsabilité sociale (p ex droits humains, droits fondamentaux au travail, gestion des ressources humaines)
- l'environnement (p ex émissions de gaz à effet de serre, changements climatiques, gestion des déchets, assainissement des eaux, biodiversité).

Ce travail conduit à recommander les entreprises qui présentent un niveau satisfaisant de gouvernance et de respect des normes et conventions internationales.

Notre analyse extra-financière conduit également à recommander au gérant un certain nombre d'agences de développement et organismes supranationaux qui contribuent au développement économique et social ainsi qu'à la protection de l'environnement. Les critères d'évaluation incluent :

- la part de projets financés en ligne avec le développement durable (p ex énergies renouvelables, agriculture et pêche durables)
- le degré de prise en compte de critères sociaux et environnementaux dans la décision de financement et le suivi des projets
- la mise en place de mécanismes visant à prévenir et à traiter les cas de corruption.

Concernant les emprunts d'état, les critères d'évaluation concernent l'engagement vis-à-vis d'un certain nombre de normes et conventions internationales, la santé, l'éducation et la protection de l'environnement. L'analyse couvre également le degré de transparence et de corruption au niveau local ou national.

### 3. Processus d'analyse (suite)

3b. Le gestionnaire de fonds emploie-t-il une équipe de recherche interne et/ou recourt-il à une agence externe ? Expliquez.	BNPP AM emploie une équipe d'analystes extra-financiers spécialisés. Cette équipe s'appuie sur les travaux de plusieurs agences de notation sélectionnées pour leur expertise sur les trois thèmes de notre analyse extra-financière et les différentes catégories d'émetteurs.
3c. Existe-t-il une procédure de contrôle ou de vérification externe de la méthodologie de recherche ? S'il existe un Comité d'orientation, veuillez préciser ses responsabilités.	Notre méthodologie d'analyse extra-financière est élaborée par notre équipe de spécialistes dont chacun des membres dispose de plusieurs années d'expérience sur les questions de gouvernance, de responsabilité sociale et d'environnement. Elle ne fait par conséquent pas appel à un Comité d'orientation ou une vérification externe.
3d. Le processus de recherche inclut-il une consultation des parties prenantes ? Si oui, veuillez spécifier.	Nous intégrons dans notre travail de recherche les points de vue exprimés publiquement par les parties prenantes.
3e. Les entreprises ont-elles accès à leur profil ou analyse ? Si oui, à quelle fréquence ?	Le travail de nos analystes extra-financiers est destiné à nos gérants de portefeuille et ne fait pas l'objet d'une communication écrite avec les entreprises et autres émetteurs obligataires. Cependant, les points-clés de notre appréciation peuvent faire l'objet d'échanges lors des réunions organisées régulièrement entre nos analystes et les entreprises concernées.
3f. A quelle fréquence le processus de recherche est-il révisé ?	Notre processus de recherche est révisé selon les besoins afin d'intégrer des améliorations méthodologiques. Pour autant, ce processus n'intervient pas à date fixe.
3g. Quel type d'informations issues de la recherche est divulgué au public ? Sous quelle forme ?	Une illustration de nos travaux d'analyse extra-financière est disponible sur <a href="http://www.am-bnpparibas.com">www.am-bnpparibas.com</a> sous la rubrique « Investissement Responsable »

## 4. Construction de portefeuille

<p>4a. Comment les résultats de la recherche sont-ils intégrés dans le processus d'investissement, notamment pour la sélection et l'approbation des entreprises dans lesquelles investir ?</p>	<p>Le gérant du fonds peut investir dans les émetteurs répondant à une double condition :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o premièrement, faire l'objet d'une recommandation de la part de nos analystes extra-financiers</li> <li>o deuxièmement, remplir des critères financiers fondés sur la courbe des taux et le risque crédit</li> </ul>
<p>4b. Quelles mesures internes ou externes sont mises en œuvre pour s'assurer que les participations du portefeuille sont en ligne avec les critères d'investissement SR ?</p>	<p>Le fonds n'investit pas dans les sociétés sur lesquelles nos analystes extra-financiers ont un avis négatif.</p> <p>Le respect de cette condition est vérifié périodiquement par le contrôle interne de BNPP AM.</p>
<p>4c. Quel est le processus de désinvestissement liés aux critères ? Si oui, à quelle fréquence et par quels moyens ?</p>	<p>En cas de dégradation de la recommandation extra-financière suite à une mise à jour périodique ou ponctuelle (p ex suite à des faits marquants liés à l'actualité) du travail de nos analystes, la discipline de vente s'applique aux titres en portefeuille</p>
<p>4d. Les investisseurs sont-ils informés des désinvestissements liés aux critères ? Si oui, à quelle fréquence et par quels moyens ?</p>	<p>Les désinvestissements peuvent faire l'objet de commentaires spécifiques de la part de l'équipe de gestion dans les rapports mensuels du fonds concerné.</p>
<p>4e. Le gestionnaire de fonds informe-t-il des entreprises de leur exclusion du portefeuille ou du désinvestissement liés au non-respect de la politique du fonds et de ses critères SR ?</p>	<p>De même que pour les résultats de notre analyse extra-financière (Question 3e), cette situation est susceptible de faire l'objet d'échanges lors des réunions organisées régulièrement entre nos gérants et les entreprises concernées.</p>

### 5. Engagement – Activisme actionnarial

Cette section du Code de transparence n'est pas applicable car le fonds ne fait pas l'objet d'une politique d'activisme actionnarial.

### 6. Exercice des droits de vote

Cette section du Code de transparence n'est pas applicable car les droits de vote ne sont pas rattachés aux titres détenus en portefeuille.

### 7. Activités récurrentes

7a. Listez les participations du fonds à une date donnée au cours des six derniers mois.

Les principales positions du fonds sont disponibles dans le rapport mensuel du fonds **BNP Paribas Obli Etheis** accessible sur [www.am.bnpparibas.com](http://www.am.bnpparibas.com)

7b. Des activités d'engagement ont-elles eu lieu au nom du fonds pendant l'année écoulée ?

Cette question n'est pas applicable étant donné que le fonds ne fait pas l'objet d'une politique d'activisme actionnarial.

7c. Des votes ont-ils eu lieu en lien avec les critères SR du fonds ?  
Spécifiez.

Cette question n'est pas applicable car les droits de vote ne sont pas rattachés aux titres détenus en portefeuille.